Ouvrages de protection côtière sur la façade Sud Atlantique

Classement des digues

- Classe B : Ouvrage pour lequel : H est supérieur ou égal à 1 et P est compris entre 1000 et 50 000
- Classe C : Ouvrage non classé en A ou B et pour lequel : H est supérieur ou égal à 1 et P est compris entre 10 et 1000
- Classe D : Ouvrage pour lequel soit H est inférieur à 1, soit P est inférieur à 10
- Non calculable

Avec:

"H", la hauteur de l'ouvrage exprimée en mètres et définie comme la plus grande hauteur mesurée verticalement entre le sommet de l'ouvrage et le terrain naturel du côté de la zone protégée à l'aplomb de ce sommet ;"P", la population maximale exprimée en nombre d'habitants résidant dans la zone protégée, en incluant notamment les populations saisonnières (décret 2007-1735 du 11 décembre 2007).

Toponymie et limites administratives

- Préfectures
- Sous-préfectures
- Communes littorales
- Façade maritime
- Frontière
- ----- Limite des eaux territoriales (12 Nq)



Projection: RGF 93 / Lambert 93

Sources: DREAL ALPC

Copyrights: © BD CARTO (IGN), © BD ROUTE 500 (IGN),

© BD ALTI 250 (IGN), © SHOM Réalisation : DIRM SA / MCPPML

